

Les indemnités de départ des p-dg bientôt soumises au vote

Après l'affaire des indemnités des Jean-Marie Messier, démissionné par son conseil d'administration, les 38 millions d'euros d'indemnités de départ accordées à l'ancien PDG de Carrefour, Daniel Bernard, soulèvent une nouvelle vague de protestation.

« Cela fait des années qu'en Assemblée générale on proteste des niveaux de rémunération et qu'on nous dit que c'est le travail des comités. On se cache derrière les règles de 'corporate governance' mais ça ne marche pas» , a déclaré la présidente de l'ADAM. Face au tollé, Thierry Breton, ministre de l'Economie et des Finances, a réagi et annonce le dépôt d'un amendement dans le cadre du projet de loi sur la modernisation de l'économie : *« nous déposerons dès le mois de juin un amendement pour aller dans ce sens. Plus de démocratie, plus de transparence, c'est le maître mot»* . L'amendement prévoirait que les indemnités de départ accordées aux chefs d'entreprises soient soumises au vote de l'assemblée générale des groupes. *« La décision que j'ai prise au nom du gouvernement, c'est que dorénavant, à partir du moment où un conseil d'administration pense que ceci est utile ou serait utile à l'entreprise, il faudra obtenir le vote de l'assemblée générale de façon à ce que tous les actionnaires, les petits et les grands, puissent s'exprimer sur ce sujet»* . L'ADAM, l'association des actionnaires minoritaires, s'est déclarée satisfaite de la proposition du ministre. *« Redonner le pouvoir aux actionnaires pour des sujets qui touchent vraiment aux équilibres à l'intérieur de l'entreprise, ça me paraît être une excellente idée. C'est ce que j'avais demandé»* , a indiqué la présidente de l'association, Madame Neuville, à l'AFP. *« Il faut que ce soit vraiment les actionnaires qui décident, y compris les actionnaires salariés à condition qu'on leur donne leur droit de vote plein et entier, parce qu'actuellement le vote des actionnaires salariés est fictif car il est souvent aux mains de la direction»* .